

L'UNION DES CANTONS DE L'EST.

JOURNAL POLITIQUE.

P. L. TOUSIGNANT,
Propriétaire-Éditeur.

Notre Foi, Notre Langue et Nos Institutions.

Rédigé par un Comité de
Collaborateurs.

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces seront insérées à raison de 10 centimes par ligne, pour la première insertion, et de trois centimes pour les insertions subséquentes.
Toutes correspondances personnelles ou d'une nature intéressée, tous rapports d'institutions financières ou autres, non insérés, à titre de réclames, au taux de 10 centimes par ligne.
On traitera de gré à gré pour les annonces commerciales à long terme, pour lesquelles annonces, on fera une grande réduction, si, au lieu d'être chargées aux taux ci-dessus.
Annonces de Naissances, Mariages et Décès, publiées gratis pour nos abonnés, pour les autres, 25 centimes.
Toute lettre d'argent devra être enregistrée et adressée: L'Union des Cantons de l'Est, Arthabaskaville, P. Q.

Vol. 15.

ARTHABASKAVILLE, SAMEDI, 24 SEPTEMBRE 1881.

No. 40

ADRESSES D'AFFAIRES.

AVOCATS

EUG. CREPEAU,
Arthabaskaville, Bureau : rue de la Cour.

PACAUD & CANNON,
Arthabaskaville, Bureau : rue de l'Église.
E. L. PACAUD L. J. CANNON

M. J. A. POISSON,
Arthabaskaville Bureau : Bureau d'Enregistrement.

LAURIER & LAVERGNE
Arthabaskaville Bureau : rue de l'Église.

A. BEAUBIEN,
Arthabaskaville Station, collection exécutées sous le plus court délai.

FELTON & BLANCHARD,
Arthabaskaville, Bureau : rue de l'Église.

OL. BEAUCHESNE,
Arthabaskaville, Bureau : en face du collège.

J. C. E. Bélanger,
NOTAIRE,
St Pierre de Broughton, (Canton de Leeds), Comté de Mé. antie.

J. N. GASTONGUAY
ARPENTEUR & INGÉNIEUR CIVIL.
Tient son bureau rue de la Cour

HUISSIERS.

A. TOUSIGNANT,
& NORBERT
Se chargera de toutes les collections que l'on voudra bien lui confier.

GEO. CHAMPOUX,
St. Norbert d'Arthabaskaville.
Se charge de toute collection, et autres affaires dans sa branche.

HYACINTHE JUTRAS,
Plessisville de Somerset.
Se chargera en outre des affaires professionnelles de toutes collections et autres affaires du genre qu'on voudra bien lui confier.

HOTELS,

ARTHABASKAVILLE
HOTEL,
Tenue par Mde L. L. Dorais, propriétaire.

VOITURIERS.

ALBERT BELAND,
Arthabaskaville, réparations faites à ordre, commandes exécutées sous les plus courts délais.

ASSURANCE.

J. O. BOURBEAU,
Station d'Arthabaskaville agent pour la Cie d'assurance contre le feu, "Home."

JOS. CAMPBELL
PERRUQUIER ET BARBIER
ARTHABASKAVILLE.
Se charge aussi d'offrir les rasoirs ainsi que de tous ouvrages, comme tresses, etc.

LE CHOIX DU COLONEL. OU LE TRÉSOR CACHÉ.

A la fin de la guerre qui éclata entre la France et la Prusse, en 1806, et qui se termina par la bataille d'Iéna où fut anéanti le prestige que le génie du grand Frédéric avait jeté sur l'armée prussienne, un colonel français fut logé chez un gentilhomme silésien, et accueilli avec les égards que l'on devait à son grade élevé et à sa qualité d'ennemi tout-puissant. On l'installa dans la chambre d'honneur du château, décorée de tableaux signés des plus grands maîtres, on s'étudia à prévenir ses moindres désirs, et le colonel charmé de tant de courtoisie, montra de son côté que la gloire ne lui avait point fait perdre les vieilles traditions de la politesse française. Après une semaine de séjour, et au moment de prendre congé du gentilhomme, il lui exprima le plaisir qu'il ressentait à emporter, comme souvenir d'un hôte aussi aimable, un des tableaux qu'il avait admirés dans son appartement. Le gentilhomme s'empressa de défrayer à ce désir, et lui laissa le colonel libre de fixer lui-même son choix.

Dans ces sortes d'occasion, la politesse la plus élémentaire exige qu'on n'abuse point de la générosité des personnes par un choix indiscret qui se porterait sur un objet d'une trop grande valeur ; et l'officier français avait trop de tact, une trop profonde connaissance des usages du monde pour enfreindre cette règle. Il se décida donc pour celui de tous les tableaux qui lui parut le plus mauvais. A la désignation qu'il en fit le gentilhomme pâlit néanmoins, une angoisse inexplicable se peignit sur tous ses traits.

—Monsieur le colonel, dit-il d'une voix tremblante, c'est me faire injure que d'emporter un ouvrage aussi modeste comme un souvenir de votre hôte ; ce n'est qu'une misérable copie sans signature. Prenez plutôt cette tête de cerge, de Murillo, ou ce portrait de Van Dick, ou cet intérieur d'Horace Vernet, ou cet intérieur flamand, de Teniers le Vieux, ou ce paysage de Potter, ou ce...

—Pardieu, mon cher monsieur, in terrain pit le colonel, ce tableau ne plaît, et je n'en veux pas d'autre.

Et sans paraître remarquer l'inquiétude croissante du vieux gentilhomme, il s'approcha rapidement et décrocha la toile. Alors à la place qu'elle couvrait sur la muraille, on aperçut une large tache toute humide.

—Qu'est-ce que ça, dit-il, s'écria le colonel, jouant l'étonnement et presque la colère ; serait-ce une cachette qui recèlerait vos trésors ?

Et, sans attendre la réponse du gentilhomme, devenu pâle comme la mort, il saisit un tabouret et on frappa le mur avec violence. Aussitôt tombèrent à ses pieds plusieurs briques qu'un frais ciment n'avait pu encore lier ensemble, et une ouverture apparut, dans laquelle on aperçut un portefeuille bourré de valeurs en papier, de nombreuses piles d'or et d'argent. L'hôte, voyant ses richesses au pouvoir d'un officier ennemi, et s'attendant à en perdre la plus grande partie en vertu des lois de la guerre, s'arma de courage et envisagea assez philosophiquement cette triste perspective. Il désira seulement apprendre du colonel comment il avait pu savoir que presque toute sa fortune était cachée derrière ce tableau.

Le colonel sourit et fit un signe à son domestique, qui, peu d'instants après, amena un ouvrier maçon, celui-là même avait pratiqué la cachette dans la muraille. Sédit par l'appât d'une forte récompense, il avait révélé le secret au colonel.

—Miserable ! s'écria le maître du château, après avoir entendu le récit de cette trahison ; je vais te châtier.

—Permettez, mon cher hôte, dit le colonel, ce soit me regarde ; j'ai promis à cet homme que son action serait récompensée comme elle le mérite, et je veux tenir ma parole.

Il donna aussitôt l'ordre de le conduire dans la campagne, et de lui faire administrer, par une main robuste, une forte correction. Puis se tournant vers le gentilhomme :

—Conservez vos richesses, monsieur, lui dit-il ; un colonel français ne se sert point de son épée pour

voler ses hôtes, mais pour combattre les ennemis de sa patrie. J'emporte votre tableau, qui me sera toujours précieux, puisqu'il me rappellera sans cesse le souvenir d'un aussi vaillant homme. Permettez-moi cependant de regretter que vous n'ayez pas eu, dans la délicatesse d'un officier français, la confiance que nous n'avons jamais mérité de perdre, même en pays vaincu.

Et il tendit sa main loyale au vieux gentilhomme, qui la serra avec l'émotion de la reconnaissance, étonné et confus de tant de générosité.

MÉMOIRES D'UN HOMME

A QUI IL N'EST JAMAIS RIEN ARRIVÉ.

I

Je m'appelle Duval. Je suis fils de Duval. Et petit fils de Duval. Le nom de tout le monde !

Tout petit, j'ai mangé de la bouillie. J'ai eu la coqueluche. Le médecin a dit que cela ne serait rien.

Cela n'a rien été. — Voulez-vous que je continue ?

II

Et pourquoi pas ? Le beau mérite de raconter des événements importants dont on a été acteur ou témoin !

Il est trop facile d'exciter l'intérêt avec des batailles, des adultères, des vols, des duels, des faillites.

Mais n'avoir rien vu, n'avoir rien fait, et vouloir cependant laisser sa trace ici-bas.

A la bonne heure. N'être rien, et avoir l'ambition d'écrire sa vie, comme Rousseau comme Casanova, comme Mme Roland, comme Alexandre Dumas !

Parlez-moi de cela ! Voilà qui est bien plus fort !

Voilà qui est bien plus rare ! Voilà ce que j'entreprends, moi Duval (Léon), le premier venu, — le héros de l'insignifiance.

III

J'ai dit que j'avais le nom de tout le monde. J'ai aussi l'air de tout le monde.

Lisez plutôt mon passeport. Front : moyen. Nez : moyen. Bouche : moyenne. Menton : moyen.

C'est le triomphe de l'impersonnalité. La preuve que je ressemble à tout le monde, c'est que tout le monde m'accoste plusieurs fois par jour en s'écriant : " Ah ! pardon, je vous prenais pour monsieur un tel."

Les femmes ont un mot terrible pour désigner les gens de ma figure : " Il est de ceux dont on ne dit rien."

La nature m'a refusé jusqu'au plus simple tic.

Je suis la foule, la chose qu'on n'aperçoit que tout autant qu'elle est agglomérée.

— Voulez-vous que je continue ?

IV

Ma jeunesse... Je n'ai pas eu de jeunesse. C'est ce qui m'attriste le plus, quand j'y songe.

A l'heure où les autres font briller leurs vingt ans au soleil comme de belles pièces d'or neuves, à l'âge où toutes les bêtes ont des délirés, où toutes les poitrines ont des chansons, où les yeux et les mains se cherchent dans une atmosphère d'amour, — j'étais déjà assis sur le rond de cuir de l'employé.

Or, il n'arrive rien sur les ronds de cuir.

De même que j'avais été un sage enfant, je suis resté un sage jeune homme.

Je n'ai pas eu de dettes. J'ai aimé — dans les livres seulement.

J'ai regardé passer le plaisir, — de ma fenêtre, ouverte les dimanches soirs.

Pendant trente ans, le front penché sur des registres verts à angles de caivre, j'ai pu entendre s'apaiser un à un tous les battements de mon cœur.

C'était bien la peine de s'appeler Léon !

V

Pendant trente ans, j'ai été la gloire de l'administration des contributions directes.

Pendant trente ans, j'ai envoyé à

mes concitoyens des petits papiers blancs, verts, bleus et roses, pour les inviter à payer leurs termes échus.

Et je me suis toujours maintenu à la hauteur de cette mission.

Si je me raille un peu moi-même, c'est par amour-propre, et afin que vous ne me regardiez pas comme un être absolument vulgaire.

La vérité est que dans ces professions claustrales, où la mécanique et la routine tiennent tant de place, l'esprit finit par prendre des plus comme le corps. Un voile s'étend et s'épaissit sur l'intelligence. On n'agit plus que machinalement. La pensée s'est assoupie.

J'ai donc été de ceux — plus nombreux qu'on ne croit — qui ne pensent à rien.

VI

Balzac a trop exagéré le drame dans les âmes d'en bas. Il les a dosées à sa mesure.

Il vous a dit à quoi pensent : Le paysan qui chasse à la loutre ; L'invalides qui regarde jouer au cochonnet ;

La garde malade qui remue une tisane ;

Le clerc d'avoué qui feuillette un dossier.

A mon tour, si j'avais le temps — moi, Duval, — je vous dirais à quoi ne pensent pas :

L'épicière qui casse son sucre ; L'expéditionnaire qui taille sa plume ;

Le valet de pied qui attend ses maîtres sous le vestibule de l'Opéra ;

La sentinelle qui baye aux étoiles. Accoutumez-vous à regarder comme immense le nombre des individus qui ne pensent à rien.

Penser à rien, — c'est peut-être le bonheur !

A coup sûr, c'est la santé.

— Voulez-vous que je continue ?

VII

Il me serait peut-être arrivé quelque chose si je m'étais marié.

Que l'on ne prenne pas cela pour un mot de vau-de-ville.

Mais je ne me suis pas marié. Je l'ai pas osé.

Alors, le hasard s'est détourné de moi tout à fait, et j'ai été comme oublié dans la vie.

L'accident lui-même m'a dédaigné. Pas de pot de fleur tombant sur ma tête !

Pas de querelle au café ! Pas de montre volée !

Les foyages m'auraient bien séduits ; mais d'aller ? A quelle contrée donner la préférence ? Pourquoi l'Italie plutôt que l'Espagne ? Et pourquoi pas le Frangistan ?

L'indécision m'a cloué sur place. Et maintenant, quand un désir de locomotion s'empare trop vivement de moi, j'étends la main vers les trois ou quatre rayons qui forment ma bibliothèque.

Je prends et je relis mes deux ouvrages préférés.

L'un est le *Voyage autour du monde*, par Xavier de Maistre.

L'autre, plus modeste encore, et sans nom d'auteur, est le *Voyage dans mes pèches*.

VIII

Mais au moins j'aurais pu, comme concitoyen même comme simple pasant, assister à quelque fait considérable, à quelque événement historique, à quelque personnage fameux.

Je l'aurais pu, certainement. L'ironie destinée m'en a toujours empêché.

Un rhume de cerveau me tenait au lit lorsque éclata la révolution de février.

Quelques jours ensuite, je voulus voir M. Ledru-Rollin.

Il venait de passer. J'ai également manqué l'ouvrier Albert d'un quart d'heure.

Ce n'est donc pas moi qui projetai jamais des lueurs sur notre histoire.

De la légende du dix-neuvième siècle, je n'ai retenu que le refrain, — un seul mot, que je répète à la façon du perroquet effrayé :

— Boum !... Boum !

— Voulez-vous que je continue ?

IX

Non. Je finis, — car la liste de tout ce qui ne m'est pas arrivé remplirait à elle-même cent volumes.

Il ne m'est jamais rien arrivé, — même en rêve.

D'ordinaire, cependant, la nuit est la revanche du jour ; les têtes les plus calmes s'illuminent alors de mille idées intérieures ; un réveilleur invisible vient frapper les trois coups dans votre crâne pour une comédie aux cent actes divers.

Moi, je n'ai jamais rêvé que de choses indifférentes, de mon chapeau qui s'envolait ou d'une allumette chimique qui ne voulait pas prendre.

Qu'ajouterai-je encore ?

" Cache ta vie," a dit un sage. Je n'ai pas de peine à cela.

La terre me sera légère, car je n'aurai pas beaucoup pesé sur elle.

Le monde aura été pour moi une feuille de présence où je me serai contenté de signer mon nom, — mon nom de Duval.

X

Le Crédit Mobilier est une institution de crédit inaugurée et autorisée par décret impérial du 10 nov. 1852.

Aux termes des statuts, les opérations consistent :

1o. A souscrire ou à acquérir des effets publics, des actions ou des obligations dans les différentes entreprises industrielles ou de crédit, constituées en sociétés anonymes, et, notamment dans celles de chemins de fer, canaux, mines, et ayant d'autres grands travaux fondés ou à fonder.

2o. A émettre ses propres obligations pour une somme égale à celle employée à ses souscriptions et acquisitions.

3o. A vendre tous effets, actions et obligations, et à les échanger contre d'autres valeurs.

4o. A soumissionner, céder et réaffecter tous emprunts ainsi que toutes entreprises de travaux publics.

5o. A prêter sur effets publics, sur dépôt d'actions et obligations, et à ouvrir des crédits en compte courant sur dépôt de ces diverses valeurs.

6o. A recevoir des sommes en compte courant.

7o. A opérer tous mouvements de fonds pour le compte des compagnies industrielles et financières.

8o. A tenir une Caisse de prêts sur les titres de ces entreprises.

C'est par le secours du Crédit Mobilier que les plus grandes compagnies ont pu placer leurs actions et obligations. Le Crédit Foncier français, les chemins de fer, le Grand Central, de l'Est, Strasbourg, Bourbonnais, la Compagnie Générale Transatlantique, doivent, en tout ou en partie, leur naissance ou leur existence au Crédit Mobilier.

La même institution a puissamment aidé aux emprunts d'Etat à l'occasion des guerres de Crimée et d'Italie.

Le lac moré de l'Iowa.

Le Burlington Hawkeye donne la description suivante du lac moré de l'Iowa :

" Une des plus grandes merveilles de l'Etat de l'Iowa, et peut-être de tous les Etats, est le lac moré, situé dans le comté de Wright, à 12 milles au nord du chemin de fer Dubuque et Pacific, et 150 milles à l'ouest de la ville Dubuque. Le niveau de ce lac est de deux ou trois pieds plus élevé que celui du terrain qui l'environne. En certains endroits, le mur a dix pieds de hauteur, 15 pieds de largeur à sa base et 5 pieds de largeur au sommet. Ce qu'il y a encore de très remarquable, c'est le volume des pierres qui ont servi à la construction de ce mur : leur poids varie de trois tonnes à cent livres.

" La pierre abonde dans le comté de Wright, mais on n'en trouve pas sur une distance de dix milles autour du lac. On ne sait ni qui a construit ce mur, ni comment les pierres employées à sa construction ont pu être transportées. Un bois de chênes, d'un demi-mille de profondeur, entoure le lac. On pense que ce bois a été planté à l'époque de la construction du mur. Le pays environnant est une prairie légèrement ondulée.

" Au printemps de 1856, pendant une grande tempête, la glace du lac démolit le mur en plusieurs endroits et les fermiers des environs durent réparer les dégâts pour empêcher une inondation.

" Le lac a une superficie de 2,800 acres et jusqu'à 25 pieds de profondeur. Ses eaux sont claires et froides.

Il est singulier qu'on n'ait pu encore découvrir d'où viennent ces eaux ni où elles s'écoulent.

Preceptes de politesse.

La gaieté à table ne doit être ni brayante ni accompagnée de grands gestes.

Évitez les réajustements prolongés.

Ne jetez ni boulettes de pain ni quoi que ce soit à une autre personne.

La grossièreté des manières et des mœurs annonce la dépravation de l'esprit et du cœur.

Ne buvez pas beaucoup au début du repas.

Quand vous sentez que vous avez assez bu, arrêtez-vous absolument.

Ne renversez pas votre verre pour marquer que vous ne voulez pas boire ; refusez simplement et avec fermeté.

Ne parlez pas à l'oreille de votre voisin, ni à voix tout à fait basse, ni d'un air mystérieux.

Si vous parlez d'une personne présente, ne la montrez pas du doigt, désignez-la par son nom.

Si le café ou le thé est trop chaud, laissez-le refroidir dans la tasse, et ne le versez pas dans la soucoupe.

Le maître de la maison aurait seul le droit d'inviter quelqu'un à chanter à table ; mais cet usage est passé de mode ; on ne chante qu'au salon.

Mais si, par une circonstance particulière, on vous invite à chanter, ne vous faites pas prier, et cédez de bonne grâce.

— Nous voyons avec plaisir nos fromageries figurer avec honneur dans le dernier concours provincial. Il y avait près de 50,000 lbs. de fromage exposé la semaine dernière à Montréal. Il nous fait plaisir de mentionner les noms de ceux qui ont pu remporter les prix parmi les fromageries qui nous intéressent. Pour le fromage de couleur M. Meunier, de Rougemont, a obtenu le prix ; MM. L. M. et F. X. Blondin, de LaBrière, le premier prix, pour le fromage blanc. MM. Lemire et Proulx, de LaBrière, le troisième prix pour le fromage de couleur, et MM. Lemire, Labaie et Duguay, de St Zaphirin de Courval, mention honorable.

Il y a un bon nombre de fromageries dans notre province et ceci devra donner un bon exemple pour leurs voisins qui devront avoir à cœur de de primer comme par le passé sur le marché anglais qui est notre marché pour ce produit.

Un coq serpent. — Il y a quelque temps, le fils d'un fermier de Marlton, N. J., attrappa un jeune serpent d'eau et conçut l'idée de former une sorte de famille heureuse en plaçant le reptile avec une poulette qui venait d'être éclosée, afin de voir s'ils vivraient ensemble. Chose étrange, ils devinrent bientôt inséparables et attirèrent bientôt l'attention du voisinage. La suite, cependant, fut ce qu'il y a de plus étrange. Le serpent et la poulette grossirent et cette dernière après un certain temps, fit des œufs et commença à couver. Au bout d'un certain temps, on aperçut placé sur trois œufs, et le serpent tout près d'elle replié autour d'un autre œuf. La vue d'un serpent entourant continuellement de ses replis un œuf de poule était une chose si rare que le résultat fut attendu avec un grand intérêt. Enfin les œufs vont à éclore. Ceux sur lequel la poule était placée produisirent des poulets ordinaires, mais de l'œuf que le serpent avait gardé si soigneusement sortit un *basus naturae* extrêmement curieux. Ce monstre a le corps et les ongles d'un coq avec la tête d'un serpent. La tête est enfoncée dans le cou à la manière des tortues. La

Voir la quatrième page.

Notes de l'Editeur

10. Il est entendu que toute impression faite à notre atelier est payable sur livraison.
20. Pour les annonces, mêmes conditions : Les annonces légales, judiciaires et autres doivent être payées d'avance par le procureur ou agent de la partie intéressée, ou par celui-ci, nous réservant notre recours contre l'un ou l'autre, ou les deux conjointement et solidairement s'il y a lieu.
30. Lorsque les annonces demandées devront être totales, si elles n'ont pas été payées après la première insertion, elles seront discontinuées sans préjudice à notre réclamation pour la publication de la première insertion, contre les parties ou leurs procureurs et agents tel que ci-dessus.
40. Nous répons que nous ne sommes en aucune manière responsables des opinions émises par nos correspondants auxquels nous laissons toute liberté quant à la forme et au fond.

AVIS.

Nous avons besoin d'argent, et nos abonnés sont priés de nous venir en aide, en nous faisant tenir le montant qu'ils nous doivent sans retard.

Ne pas oublier cet avis qui est très important.

L'UNION DES CANTONS DE L'EST.

ARTHABASKAVILLE, 24 SEPTEMBRE 1881

Choses et autres

"C'est bien là une idée ridicule, comme seul peut en avoir le rédacteur de l'Union, quand il se donne la peine de donner ou d'infliger au public quelque chose de son cru."

Ainsi s'exprime le *Courrier de Montréal* au sujet de notre article sur la colonisation.

Lé confrère ne tombera jamais sous le coup de pareil reproche, son journal n'étant fait que de reproductions, de jalouses et mesquines sottises, d'attaques innocentes contre ceux qui ne partagent pas ses opinions ou qui se permettent d'avoir des idées.

Au reste—le rédacteur du *Courrier* n'est plus qu'une marionnette entre les mains des ministres et que ceux-ci font parler comme ils le veulent. Comment voulez-vous qu'il ait des idées !...

Sir John et M. Chapleau sont arrivés bien portants d'Europe par le *Sardinian*.

Les adresses n'ont pas fait défaut de la part des amis.

Quand aux adversaires ils se sont contentés de regarder faire.

L'Electeur annonce que M. Chapleau a son retour a parlé de coalition.

Dans tous les cas le premier n'a pas démenti ce que M. David a mis à son débit.

..

Nous avons annoncé l'autre jour l'accident arrivé à M. Tarte à Joliette.

L'Electeur prétend qu'il y avait préméditation pour faire disparaître M. Tarte qui gêne beaucoup certains politiques.

Cette révélation devra, si elle est fondée—avoir plus de développement.

MORT DU PRESIDENT

SES DERNIERS MOMENTS.

Le président est mort à 10.35 hs P.M. lundi.

Voici les derniers détails sur sa mort.

"Peu de temps avant que le Dr. Bliss vit le président, le poulx de celui-ci battit 106 à la minute, et le président paraissait devoir se reposer tranquillement le reste de la nuit.

En réponse à la question qui lui fut faite, le président répondit qu'il ne se sentait pas mieux.

Le Dr. Bliss retourna ensuite à sa chambre et laissa le Dr. Swain et le col. Rochwell avec le président. Environ 15 minutes avant 10 heures, le président fit remarquer au Dr. Swain qu'il souffrait de douleurs atroces, et il plaça sa main sur son cœur. Averti du changement, le Dr. Bliss entra dans la chambre du président et trouva le patient presque inanimé.

Le poulx avait cessé de battre.

Il dit alors que le président était à l'agonie et ordonna de faire venir Mme Garfield, ainsi que les médecins. L'agonie du président dura jusqu'à 10 heures et 35 minutes. On croit que le président a succombé à une névral-

gie, mais ce n'est là qu'une supposition.

Le cabinet s'est assemblé à 11.30 p.m.

Mac Veagh a envoyé aussitôt le télégramme suivant à Arthur :

"C'est un pénible devoir pour moi de vous informer de la mort du président Garfield. Je dois en même temps vous notifier que vous devez prêter immédiatement le serment d'office en qualité de Président des Etats-Unis. Si cela est possible, nous serons très heureux que vous vous rendiez ici par le premier train de demain matin. Signé: W. Windom, secrétaire du Trésor; W. Hunt, secrétaire de la marine; James, maître des postes, etc.

Sur l'invitation qui leur en fut faite, tous les membres de la famille se sont rendus au lit de mort de Garfield. Madame Garfield a montré en cette occasion un grand courage. Elle n'a fait entendre aucun cri, aucune plainte bruyante. Elle s'est seulement retirée dans sa chambre où elle a versé d'abondantes larmes.

L'AUTOPSIE.

L'opération a été faite par le Dr. Lamb. On a constaté que la balle, après avoir fracturé la onzième côte de droite, a passé à travers l'épine dorsale, en face du canal spinal, fracturant le corps de la première vertèbre lombaire, éclaboussant et entraînant un certain nombre de petits fragments d'os dans les parties molles; adjacents et qu'elle est allée se loger ensuite au dessous du pancréas, à environ deux pouces et demie à gauche de l'épine dorsale et en arrière du péritoine où elle est restée complètement en chassée.

La mort a eu pour cause immédiate l'hémorragie secondaire de l'une des artères mésentériques, dans le voisinage du tracé de la balle; le sang a rompu le péritoine, et la quantité d'une chopine environ est allée se loger dans la cavité abdominale. On pense que la douleur violente que le Président a ressentie dans le bas de la poitrine quelques instants avant de mourir, provenait de cette hémorragie. On a constaté dans le voisinage de la vessie, entre la foie et le colon une cavité d'accès de six pouces de profondeur sur quatre d'étendue. Elle n'a pu recevoir la sécrétion du foie et elle n'avait pas de communication avec la blessure.

Un Canal très long, en suppuration, s'étend depuis l'orifice de la blessure entre les muscles lombaires et le rognon du côté droit, jusqu'à la droite de l'aîne; on suppose que ce canal qui ne servait pas, que l'on sache, à l'écoulement de pus provenant de la blessure elle-même, a dû être le tracé que s'était pratiqué la balle. En examinant les organes de la poitrine, on a découvert des deux côtés les traces d'une bronchite très grave; il y avait avec cela broncho-pneumonie de la partie basse du poumon droit; et bien que la plus grande partie du poumon gauche ne contiât pas d'abcès, et le cœur aucun épanchement, la foie était agrandi et gras, mais sans abcès; on n'en a pas constaté non plus dans les autres; à l'exception du rognon gauche qui lui avait à sa surface un petit abcès d'environ un tiers de pouce de diamètre. En résumé, l'historique du cas mis en regard de l'autopsie, toutes ces surfaces suppurantes avec, et d'une manière toute spéciale, la blessure elle-même, expliquent assez l'état septique qui a duré avec tant de persistance chez le blessé.

(Signée) D. W. Bliss, J. L. Barnes, J. J. Woodward, R. Reynburn, F. H. Hamilton, D. H. Agnew, A. H. Smith, D. S. Lamb.

LA QUESTION UNIVERSITAIRE.

L'Evénement dit :

Une dépêche de Rome, nous apprend que la question de l'Université Laval vient d'être réglée en faveur de la maison de Québec.

La même dépêche dit que Mgr Racine et M. le Grand Vicaire Hamel se sont embarqués aujourd'hui même pour revenir au Canada.

Le même jour le *Nouvelliste* annonce ceci :

On nous informe ce matin que sa Grandeur Mgr. Laflèche, évêque des Trois-Rivières, doit partir pour Rome le 15 Octobre prochain.

Sa Grandeur ne sera de retour au Canada que l'été prochain.

Ecoutez un peu l'Evénement philosophique sur le genre d'éducation donné à la jeunesse des deux sexes dans la province de Québec :

"Ce qui manque dans les couvents comme dans les collèges, c'est un cours de vie pratique. L'éducation sentimentale domine l'éducation domestique. Trop de piano et pas assez de cuisine. Dans les collèges, trop de latin, et pas de chiffres. Aux fillettes, on inculque le goût des confitures, c'est-à-dire des compliments, aux jeunes gens, on inspire l'admiration des orateurs et des prédicateurs. Ce qu'il nous faut cependant, ce sont des écoles où l'on forme des agriculteurs, et des couvents où on leur prépare des femmes sérieuses.

"Tout notre système est fait pour un peuple qui aurait des rentes. Il est grandement temps, qu'en matière d'éducation, on s'occupe des pauvres gens.

Voici la conclusion de l'article :

"Si l'on veut sérieusement diriger

notre population vers l'agriculture et les affaires, il faut commencer de bonne heure et ne pas lâcher prise, car l'idéal, le sentimental et le vain ont depuis longtemps maîtrisé sur nous tandis que nous sommes entourés de populations qui ne sortent jamais de la réalité."

Notre confrère de la *Rive Nord*, qui est un original et un observateur, fait les réflexions suivantes :

"Ce que c'est que les mots ! Dans ce pays on appelle libéral celui qui est hostile à toutes améliorations, à tous progrès, et le conservateur est celui qui veut avant tout l'avancement au Canada.

"Mais il faut pardonner à la nescience. Combien de gens ne savent pas que ce qui fait la force du parti conservateur c'est l'indépendance de chacun de ses membres.

"Un parti n'est fort que lorsqu'il est libre, qu'il conserve son franc parler et sa liberté. Quelle confiance voulez-vous que j'aie en Laurier lorsqu'il est le vois protectionniste à Québec et libère-échangiste à Ottawa !

"Mercier est un brave homme, mais il est fataliste, il ne voit que par les yeux des bonnets reconnus de son parti.

"L'obéissance passive prônée par le Dr Paquin est la loi suprême des libéraux. Aujourd'hui adorons Mac Kenzie, demain nous le brûlerons pour Blake, la nouvelle idole, en attendant une nouvelle incarnation grito réformite-libérale."

NOTES LOCALES.

A Saint Médard de Warwick, aura lieu, le 29 courant, vers les 9 h. a. m. la cérémonie d'une bénédiction de trois cloches présidée par sa Grandeur Mgr. Laflèche.

MM les membres du clergé, et les amis sont priés d'y assister.

La POTHIER, Prie.

Le magasin de M. L. O. Pepin à Arthabaska Station est maintenant ouvert au public. On n'y vend que pour argent comptant, mais à des prix infiniment réduits.

Il a fait une gelée blanche dans la nuit de mardi à mercredi. Nous regrettons d'apprendre que le magnifique champ de tabac de MM Barwis & Thérion a été complètement brûlé par cette gelée. C'est une perte considérable pour nos amis.

La fabrique de St Christophe a décidé parait-il de faire poser des fournaies à l'église et à la sacristie. Ce n'était pas sans besoin, car l'hiver dernier les fidèles étaient placés entre deux feux qui ne chauffaient guère : raidir par le froid, ou s'asphyxier par la fumée des poêles.

DON D'UNE CLOCHE.

Le 4 Septembre courant, les paroissiens de St. Flavien de Lotbinière, sur l'invitation de Mgr. l'archevêque de Québec, et conformément au désir de leur curé, le Rév. M. J. M. Rioux, donnaient en pur don, à l'unanimité et de grand cœur, leur ancienne cloche à la mission de Notre Dame de Lourdes de Mégantic. C'est une cloche de la fonderie de Mears et Angellier, de l'année 1854. Elle pèse 250 livres. Elle a été donnée à St. Flavien par feu M. Dionne de St. Antoine de Tilly. Aujourd'hui elle est remplacée par une cloche de Mears du poids de 1640 livres.

Pour les pauvres colons de Lourdes c'est un don précieux pour plusieurs raisons. D'abord ils possèdent depuis quatre ans une assez jolie chapelle en bois surmontée d'un superbe clocher, mais ce clocher était muet, ce qui était pour eux un sujet de chagrin, car on sait qu'elle jouissance c'est pour les catholiques que d'entendre la cloche de leur église. Elle s'accroît à toutes leurs joies, à toutes leurs douleurs. Elle marque les principaux événements de leur vie, et les convoque à toutes les solennités religieuses. En être privé est donc une grande privation. Eh ! bien, les colons de Lourdes l'ont connue cette privation, et longtemps encore ils en auraient vu la prolongation, si les charitables et généreux paroissiens de St. Flavien ne fussent venus à leur secours.

Cette cloche, vu les circonstances où elle a été donnée, a une grande valeur. Les paroissiens de St. Flavien ont fait ce don dans un temps où ils ont à supporter les frais considérables d'une grande et belle église. Leur générosité est digne d'éloges.

L'installation de la cloche a eu lieu à Lourdes dimanche dernier, le 18 du courant, au milieu d'un immense concours des fidèles de la mission, de St. Louis de Blandford et de Ste. Julie de Somerset.

Le desservant de la mission, le Rév. M. P. P. Dubé, a chanté les vêpres à 3 heures P. M., et le Rév. M. N. H. Leclerc, curé de St. Athanase d'Inverness, a fait le sermon de circonstance. Après avoir rappelé l'usage qui est l'église de bénir tous les objets qui servent au culte, il a dit ce qu'est la cloche pour le catholique. M. le Prédicateur a su captiver et intéres-

ser grandement son auditoire qui l'a écouté avec une religieuse attention. Cette journée fera époque dans les annales de la mission de Notre Dame de Lourdes de Mégantic. La joie était peinte sur toutes les figures. Le son harmonieux de cette cloche, se propageant sur les bords enchanteurs de la belle rivière Bécancour, rappela à ces courageux colons leurs devoirs envers Dieu et envers leurs nombreux bienfaiteurs.

(Communiqué.)

MEURTRE.

On écrit de St. Anaclet :

Hier (16 septembre) un nommé François Maurant, cultivateur âgé d'à peu près 36 a tué sa femme Demerise Roy dite Lauzon, âgée d'à peu près 48 ans. Cette dernière était partie hier dans la matinée pour aller cueillir des noisettes; son mari l'a suivie et il est ensuite revenu seul dans l'après midi. En arrivant près de la maison, il a demandé aux voisins : "Avez-vous vu ma femme ?" Ces derniers répondirent que non. Alors Maurant a dit : "Je pense qu'elle est écartée dans le bois. Les voisins dirent alors : Il faut la chercher si elle est écartée." Maurant a répondu : "On pourra la chercher demain matin."

Quelques cultivateurs sont alors partis pour le bois, mais il commençait à être nuit ils n'ont rien trouvé. Ils sont retournés ce matin, et l'un d'eux, nommé Lemieux, a trouvé la femme de Maurant dans des broussailles et baignant dans son sang. Elle avait le crâne brisé en trois ou quatre endroits.

Cet acte barbare a causé la plus grande excitation ici : Maurant est arrêté. Il avait laissé sa femme il y a trois ans et cette dernière s'était réfugiée chez son père. Le printemps dernier Maurant avait demandé à sa femme de venir résider avec lui et elle s'était rendue à sa demande.

Une scène semblable ne s'est jamais présentée dans notre district. La femme de Maurant appartenait à une brave et respectable famille. Elle s'était mariée en première nocce à un nommé François St. Laurent, cultivateur de St. Anaclet. Maurant appartenait aussi à une bonne famille.

Mort terrible.

ASPHYXIÉ DANS UNE RAFFINERIE.

Mardi matin, à dix heures, un ouvrier nommé Joseph Laberge, âgé de 26 ans, marié et père de trois enfants, est mort asphyxié dans la raffinerie St-Laurent rue King.

D'après les informations que nous avons pu obtenir à la raffinerie, La berge travaillait à charger un filtre pour clarifier le sirop, à travers le noir animal. Dans ce procédé les os d'animaux carbonisés sont réduits en poussière très fine.

Cette poussière en épaisse couche est chauffée à une haute température au moyen de la vapeur qui est lancée avec beaucoup de précautions.

Pendant que Laberge était dans le filtre il a été accidentellement suffoqué par la poussière qui l'a enveloppé subitement.

L'ouvrier asphyxié a été transporté de suite dans un autre appartement et on fit venir le Dr Guérin. Malheureusement il était trop tard. Un quart d'heure après l'accident, Laberge rendait le dernier soupir.—Le Monde.

NOTRE DAME DU SAGUE-NEY.

SON ORIGINE.

Le *Courrier du Canada* donne les détails suivants sur M. Robitaille, le fondateur de N. D. du Saguenay.

Plusieurs de nos lecteurs savent que M. Robitaille a subi une maladie très grave en 1878; condamné par plusieurs médecins, il s'adressait à la bienheureuse Vierge Marie, lui demandant dix ans de vie. Ayant passé depuis au Cap Trinité en 1879, en compagnie de M. Fafard, curé de St-Joseph de Lévis, M. Robitaille lui demanda ce qu'il disait de l'idée de mettre au Cap Trinité un sanctuaire dédié à la Ste Vierge. M. le curé Fafard aime les grands et nobles desseins quand il s'agit de la gloire de la religion. Cette idée est sublime, dit M. Fafard. Mais qui la mettra à exécution..... Moi-même répond M. Robitaille, et je commence de suite à tendre la main, car il faut en faire une idée nationale. Un autre que le Rév. M. Fafard aurait pu étouffer cette idée qui venait d'éclorre dans le cœur de M. Robitaille; au contraire M. Fafard lui donnait une offrande et bénissait l'œuvre en souhaitant à M. Robitaille succès. Il y avait huit prêtres à bord qui suivirent l'exemple donné par M. Fafard; le même soir, M. Robitaille alla trouver Mgr. l'Archevêque de Québec, lui demanda permission de faire cette œuvre et de collecter dans le diocèse, ce que Mgr. Taschereau accorda de tout cœur, trouvant l'idée sublime. Mgr. Taschereau avait pour hôte ce jour là, Mgr. Racine de Sherbrooke, lequel aussi avait trouvé l'idée magnifique. Les deux évêques donnèrent leur offrande et bénièrent l'œuvre.

Le lendemain M. Robitaille se rendait à la Baie St Paul où il rencontra Mgr. Racine de Chicoutimi, à qui il demanda la permission d'élever ce sanctuaire à Marie. Mgr. Racine l'idée sublime et il dit à M. Robitaille : moi aussi j'ai eu une idée il y a 15 ans en compagnie du Rév. M. Otisse, curé de l'Anse St Jean : nous avions dit, il manque quelque chose ici; trois croix devraient être placées sur le sommet du cap Trinité.

M. Robitaille, a continué Mgr de Chicoutimi, je trouve vos desseins bien grands et nobles et beaucoup de trouble et des obstacles vous attendent.

Voici mon nom et mon offrande et je vous souhaite succès; plusieurs prêtres étaient présents et suivirent l'exemple du bon évêque.

Quelques jours plus tard M. Robitaille avait le plaisir d'être présenté aux évêques de la Province par Mgr. Taschereau.

L'épiscopat canadien souscrivit avec beaucoup de plaisir et encouragea de ses bonnes paroles, celui qui avait eu l'idée de glorifier la Mère de Dieu au Cap Trinité.

Nous espérons par ces quelques lignes rendre justice à M. Robitaille lequel a travaillé toujours avec ardeur à son but, et nous convions tous les amis de l'œuvre à une fête solennelle qui aura lieu l'année prochaine au cap Trinité, le 15 août 1882 jour de l'Assomption de la St-Vierge.

LES PRÊTRES CANADIENS AUX ETATS UNIS.

L'œuvre des paroisses canadiennes, avec des prêtres canadiens pour desservants, aux Etats-Unis—œuvre si importante pour la conservation de l'esprit national parmi les Canadiens émigrés,—est loin d'être complète, malgré les progrès qu'elle a faits dans ces dernières années, si on en juge par l'extrait suivant d'un article que vient de publier un journal canadien français de la Nouvelle-Angleterre :

Combien de ces Canadiens n'ont pas de prêtres de leur nationalité pour les diriger ? Nous aimons à croire que les révérends Messieurs qui ont charge de ces congrégations font tout leur possible; mais nous croyons que pour un peuple parlant le français, il faut des prêtres parlant notre langue, sauvegarde de la nationalité.

Pénétrons dans le Missouri, où il y a un nombre assez considérable de Canadiens, et pourtant nous sommes à peu près certain de ne pas y rencontrer un prêtre de langue française. Il y en a peut-être, mais nous n'en connaissons pas. Dans le diocèse de Cleveland, Ohio, il y a six paroisses canadiennes, et nous croyons être dans le vrai en disant qu'il n'y a pas un prêtre canadien dans ce diocèse. Cependant, tous ces compatriotes ont besoin qu'on s'occupe d'eux comme on s'est occupé de ceux des Etats de la Nouvelle-Angleterre et de l'Est de New-York.

Le prêtre canadien est la base essentielle de la paroisse canadienne, et la paroisse canadienne est le plus puissant moyen—sinon le plus efficace de conservation nationale pour nos compatriotes des Etats-Unis. C'est la partie capitale de cette œuvre de conservation, et c'est à l'autorité ecclésiastique qu'il incombe, naturellement, de la remplir. Mais nous rappelons aux intéressés que l'initiative doit venir d'eux, et d'autre manière que par la voie des journaux, s'ils veulent sérieusement avoir des prêtres canadiens français.

Notes de l'Exposition.

Plus de 100,000 personnes ont jusqu'à présent visité l'exposition et le nombre des visiteurs va certainement dépasser celui de l'année dernière.

M. Godfroi Chapleau, de Montréal expose une collection d'outils de Forgeron qu'il fabrique lui-même, ainsi qu'un levier breveté au moyen duquel une personne peut lever, sans difficulté, un poids de 3000 livres.

M. Trudel, de Québec, expose à Montréal un accoupleur automatique qui devra rendre de grands services aux chemins de fer.

Au moyen de l'accoupleur automatique de M. Trudel, on évite le danger qu'il y a toujours pour les serres freins à se mettre entre deux wagons pour les accoupler.

Une invention remarquable, c'est la lampe de MM. Prevost, de Montréal.

Cette lampe est à parois double et contient dans l'espace ménagé entre les deux verres, une quantité d'acide carbonique. Si on laisse tomber la lampe remplie de pétrole et allumée, sur le plancher, comme il arrive souvent, elle se brise, mais l'acide carbonique éteint le pétrole enflammé et il n'en résulte aucun accident sérieux. Cette lampe est de forme ordinaire

et peut s'adapter à n'importe quel candélabre.

Une couchette brevetée exposée par MM. Dogherly frères, de la rue des Fortifications, Nq. 199, est réellement très ingénieuse et mérite ici une courte description. A première vue, c'est un joli buffet de noyer noir, de grandeur ordinaire et orné de garnitures très propres. En le tirant à soi, comme pour le déplacer, il se sépare en deux parties et forme une couchette recouverte de sommier élastiques et de matelas. Ce meuble est très léger et l'appareil fonctionne d'une manière aussi simple qu'admirable. C'est certainement une des inventions les plus ingénieuses du genre qui soit connue. Les couchettes peuvent être faites de manière à représenter des bureaux, des buffets, des pupitres, des harmoniums des casiers et un grand nombre d'autres meubles. Quelques-unes servent en même temps de couchette, de buffet et de pupitre.

Conte du Paradis

—o—

SAINT PIERRE regarda au loin en admirant ses yeux de sa large main, et n'ayant vu personne sur la route, il entra dans le Paradis, dont il referma la porte d'or avec soin. Puis il se coucha sur la mousse sainte, toute parfumée des senteurs de Dieu, et s'endormit.

Il rêvait qu'il était à la pêche, comme autrefois, au bord du Gènesareth, et il retroussait déjà ses larges manches pour tirer les filets, lorsqu'il fut réveillé par des sons harmonieux semblables à ceux qu'exhale une coupe de pur cristal lorsqu'un ins-cle la frotte en passant.

—On a touché à la porte du Paradis, murmura le patriarche en se frottant les yeux. Qui donc est là ?

—C'est moi, saint Pierre; c'est moi, la petite Madeleine.

—La petite Madeleine... Est-ce une favorite qui gazouille de la sorte ?

—Non, saint Pierre, c'est une petite fille.

—Eh bien, ma petite fille, il faut heurter aux portes et ne pas gratter comme une souris.

—Ton heurtitoir est trop haut, saint Pierre; je ne peux pas le toucher.

—C'est vrai, pensa le bon saint, le heurtitoir est un peu haut pour les petits enfants. Je mettrai demain un tabouret tout proche, afin qu'ils puissent heurter sans peine... Et il ouvrit la porte.

Alors la fillette fit une belle révérence et tendit son petit bec rose pour que le vieil pêcheur l'embrassât. Elle était en toilette de nuit, toute mignonne, fort éveillée; ses yeux brillaient sous ses cheveux en désordre et, tout en serrant sa poupée de ses deux petits bras, elle cherchait à relever les long plis de sa chemise, qui l'empêchaient de marcher. De sorte qu'elle avait cette allure un peu gauche d'un caneton né de la veille que le vent aveugle et veut faire chavirer.

—Quel âge as-tu, mon petit ange ? Je sais pas, saint Pierre, on ne m'a pas encore dit.

—Il la souleva de terre en souriant, l'enveloppa de sa grande tunique azurée, et lui prenant ses deux petits pieds nus.

—Ils sont tout froids ! ma fille; attends un peu que je les réchauffe.

Et il les embrassait, il les embrassait, ces deux jolis petits pieds, tout en caressant la fillette, qui gesticulait et éclatait de rire, parce qu'elle était chatouilleuse et que la grande barbe blanche balayait son visage.

Pendant, la voyant en si belle humeur, saint Pierre, lui aussi, se mit à rire et d'une façon tellement sonore, que la porte d'or en tinta. De sorte qu'au bout d'un instant ils en avaient tous deux les larmes aux yeux. C'est ce qui arrive souvent lorsqu'un vieux grand papa fait des bêtises avec ses petits enfants.

—Le saint, ayant retrouvé son sérieux, reprit bientôt :

—Tu sais, mon petit ange, que les poupées n'entrent pas au Paradis.

—C'est pas une poupée : c'est ma fille. Elle ne peut pas entrer, parce qu'elle n'a pas été sage, dit saint Pierre ? Oh ! elle est bien méchante, ça c'est vrai, et elle tourmente beaucoup ses parents; mais, lorsqu'on l'aura frottée jusqu'au sang, elle pourra entrer ?

—Elle a donc commis de gros péchés ?

—Madeleine fit signe que oui, d'un air grave, et se soulevant jusqu'à l'oreille du patriarche, elle murmura tout bas, tout bas, un grand mystère : —Elle fait toujours pipi au lit... voilà.—Puis avec animation : —Nous allons lui donner le foinet. Veux-tu venir la vilaine petite fille pendant que je vais chercher une grosse verge... Veux-tu comme elle pleure ?... Veux-tu vous faire, Mademoiselle ?... Mais saint Pierre, tu lui mets la tête en bas et tu lui fais bobo avec ton gros ponce !

—Elle se calme.

Mais à l'air dont saint Pierre dit cela, Madeleine vit bien qu'il n'était pas content, et qu'il allait fouetter de toutes ses forces. Alors, elle s'arrêta, baissa les yeux et rougissant beaucoup :

—Tu sais, saint Pierre, c'est pour rire; faut pas la fouetter; elle n'a

jamais été méchante. D'abord, elle ne peut pas, puisqu'elle est en bois !... C'est moi qui ai été méchant ; c'est moi qui ai fait ça...
—Au lit ?
—Oui saint Pierre.
—C'est l'arrivé souvent ?
—Oui saint Pierre.
—Mais, maintenant, c'est fini pour toujours ?
—Peut-être. Moi, je veux bien.
—Eh ! ma pauvre petite Madeleine, que vas-tu faire tout à l'heure, lors que nous arriverons après de la bonne Vierge Marie, et qu'elle dira devant tout le monde : Je sais qu'il y a ici quelqu'un qui n'est pas sage, quel qu'il soit... hum ! hum !
—Eh bien, saint Pierre, tu sais pas ? Tu répondras que c'est toi.
GUSTAVE DROZ.

ORDINATIONS.

Samedi, 17 septembre, par Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec, dans la chapelle de l'Archevêché :
Tonsurés :—MM. F. Nap. Séguin, Louis J. Coulombe, C. Philéas Théberge et L.-G. Chéphas Charland, de l'archidiocèse de Québec.
Ménages :—MM. A. Gaudiose Brousseau, E. Alphonse Pilleau, P. Hippolyte A. Bernier et Philogène Lemay, de l'archidiocèse de Québec.
Dimanche 18 septembre dans la basilique :
Sous Diacones :—MM. J. H. Fréchette, C. O. Gagnon, L. A. Marchand, M. Fillion, J. E. Desrochers, H. A. Scott, A. E. Maguire, J. G. C. Boulay et J. Lafrance, de l'archidiocèse de Québec.
Prêtre :—M. Francis Bradley, du diocèse de St-Jean, N. B.

NECROLOGIE.

On annonce la mort de l'Honorable Louis Auguste Olivier, Juge de la Cour Supérieure, arrivée à 4 heures de l'après-midi, dimanche, le 18 Septembre courant, après quelques jours de maladie seulement.
L'Honorable M. Olivier dit la Gazette de Joliette, était âgé d'environ 65 ans. Il avait été nommé Juge pour le district de Joliette en Septembre 1873. M. Olivier avait exercé la profession d'avocat, à Berthier, pendant plus de 30 ans. Avant sa nomination comme Juge, il était l'associé de l'Honorable M. Baby, Juge de la Cour du Banc de la Reine.
Quoique souffrant depuis plusieurs jours de la maladie qui l'a emporté, il était encore en Cour mercredi dernier. En saluant les avocats, ce jour-là, il espérait bien encore, sans doute, revenir sur le banc, où il avait siégé, presque en permanence, depuis huit années. Mais, hélas ! la maladie fit des progrès rapides et samedi, ses médecins durent déclarer à sa famille qu'il n'y avait plus d'espoir.
Sentant sa fin approcher, M. Olivier fit appeler un prêtre et reçut les derniers sacrements avec la foi la plus vive et la confiance en la miséricorde du souverain Juge.
L'Honorable M. Olivier laisse pour déplorer sa perte une épouse inconsolable et cinq enfants qui n'oublieront jamais ses qualités de père tendre, aimant et dévoué.
Les funérailles auront lieu à Joliette, mercredi, le 21 courant.
L'Honorable M. Olivier avait été élu Conseiller Législatif pour la division de DeLanaudière en 1863. En 1867, il fut nommé sénateur à vie pour la même division qu'il représentait au sénat de la Puissance jusqu'en 1873.

JUSTICE A L'IRLANDE

Nous aimons à voir le correspondant de l'Indépendance belge rendre justice aux griefs de l'Irlande dans les lignes suivantes :
"J'entends dire à presque tous les Anglais avec qui je me trouve en contact, que les Irlandais ne savent pas ce qu'ils veulent. Il me semble qu'ils savent très bien ce qu'ils ne veulent pas. Si l'Irlande était l'Ecosse, si ses habitants étaient anglo-irlandais, presbytériens, voire même unitariens au lieu d'être catholiques, les difficultés que les Anglais rencontrent à leur accorder des droits, disparaîtraient comme par enchantement. Mais les Anglais, si clairvoyants quand il s'agit des affaires d'autres pays, perdent la tramontane quand il s'agit de la religion catholique, ou de traiter les Irlandais avec justice.
"L'Ecosse reçoit, pendant la plus grande partie de l'année, la visite de la Reine. Les Irlandais n'ont reçu, pendant de longues années, la visite d'aucun des membres de la famille royale. Ils ont à travailler comme des nègres pour permettre à leur noblesse de passer son temps en Angleterre ou sur le continent. Et l'on s'étonne qu'ils ne trouvent pas que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes !"
—Sa Grandeur Mgr Sweeney est arrivée à Shédino jeudi dans l'après-midi dans sa visite pastorale. L'intérieur de l'église avait été décoré et orné avec goût, tandis qu'un dehors une magnifique arche de verdure, surmontée d'une croix, avait été érigée entre le presbytère et

l'église, ce qui joint à la double haie d'arbres qui bordait les avenues de l'un et de l'autre, présentait un magnifique coup d'œil. A son arrivée, Monseigneur se rendit processionnellement à l'église et donna la bénédiction pontificale au peuple.
Vendredi à neuf heures eut lieu la solennelle et imposante cérémonie de la confirmation. Le saint sacrifice fut offert par le R. P. Lefloch, Monseigneur occupait le trône préparé à la gauche de l'autel. Les RR. PP. Le fevre, Labbé, Bazoze et Lavoie assistaient au chœur. Le Père Labbé fit en français une instruction de circonstance fort éloquent. Sa Grandeur prêcha en anglais et en français, expliquant d'une manière admirable les différents sacrements de notre sainte église et donnant aux paroissiens les sages conseils que son cœur d'apôtre sait toujours trouver à l'adresse de ses ouailles.

Manitoba.

Un correspondant du GLOBE qui voyage en ce moment au Nord-Ouest, parlant de l'augmentation rapide de la propriété au Manitoba, cite comme exemple le fait que l'Archevêque Taché a payé les deux-tiers des frais de construction du collège de St. Boniface s'élevant à \$45,000, avec le produit de la vente d'un seul terrain dans la ville. Il raconte aussi qu'il y a quelques années un des paroissiens de Saint Boniface pour aller plus à l'ouest, fit cadeau à l'Archevêque d'un terrain qu'il jugeait de peu de valeur, pour le paiement des frais d'éducation de ses enfants. Ce terrain a été vendu \$33,000 au profit de l'église.

ETATS-UNIS.

Le gouverneur de l'Etat du Michigan fait un appel à la charité publique en faveur des victimes des derniers incendies.
Quinze mille personnes se trouvent aujourd'hui sans abri.
Guitau est quelque peu agité ; mais il passe son temps à lire et à écrire. Il paraît que l'écrit. Col. Corkill est d'opinion que l'assassin ne peut pas être convaincu de meurtre en vertu des lois du district de Colombie.
Middleville, N. J. 20-Dimanche soir, des hommes masqués se sont réunis dans un bois près d'ici et ont juré de tirer vengeance de Guitau. Il a été décidé de tirer au sort pour celui qui mettrait ce projet à exécution.
M. Garfield a eu un successeur sans délai. M. Arthur, le vice-président, a été assermenté comme président des Etats-Unis. Il est tout de suite entré dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

VER À TABAC

M. Foucher, de Saint-Jacques, a trouvé dans sa plantation de tabac, cet insecte que l'on nomme ver à tabac, et qui fait de si grands ravages dans les Etats-Unis. C'est un énorme ver de cinq à six pouces de long. La larve est couleur vert tendre, avec de petites raies blanches et une corne en aigrette à l'extrémité du dos. C'est un insecte des plus voraces pendant son développement, dans le genre de la chrysothèque (mouche à patate), et il est important de le détruire aussitôt qu'on le découvre.
Quoique d'une apparence repoussante, il est tout à fait inoffensif et peut être enlevé avec les doigts. Quand le ver est devenu chrysalide parfaite l'ensemble beaucoup d'oiseaux monche, et le soir, on le voit voltiger de fleur en fleur. Il est important de détruire cet insecte avec la plus grande diligence. Car il est excessivement dommageable dans les plantations de tabac.

Faits Divers.

Québec, 21—Le juge Bossé est très dangereusement malade à sa résidence en cette ville. On ne croit pas qu'il passe la semaine.
Son Altesse Royale la princesse

Louise s'embarquera pour le Canada le 20 octobre.

M. le curé Hébert, de Kamouraska, vient d'être nommé Grand Vicar du diocèse de Chicoutimi.

Il est question d'une nouvelle exposition universelle en Angleterre. Cette exposition aurait lieu à Manchester.

Le gouvernement fédéral éprouve beaucoup de difficulté à opérer le recrutement de la police à cheval du Nord-Ouest.

L'état de santé de l'honorable M. Pope, ministre de la marine, paraît inspirer les craintes les plus sérieuses.

Les cerisiers, paraît-il, sont en fleurs à Québec, pour la seconde fois dit un confrère. Québec fait de l'opposition à la Floride, pour le climat.

M. Scott, architecte en chef du département des travaux publics d'Ottawa, a donné sa démission—résignation qui a été acceptée à une séance du Conseil Privé.

Le gouvernement de Québec a commencé à utiliser le travail des prisonniers aux travaux de fondation des édifices parlementaires, sous la surveillance de M. Piton.

Rome, 19—Vu que les récoltes ont manqué complètement dans certains districts le gouvernement va prendre des mesures pour fournir du travail afin de mettre la population à l'abri de la misère.

Il est rumour à Ottawa, qu'une compagnie française doit établir, prochainement, dans la capitale fédérale une fabrique de gants.

Les trains-clairs du Q. M. O. et O. qui laissent chaque jour Québec à 4 heures p. m. et Montréal à 9 heures a. m. seront suspendus le 26 courant.

Une lettre de Rome nous apprend que Sa Grandeur Mgr. Bourget est arrivé dans la ville éternelle, samedi, le 3 septembre après midi, en parfaite santé.

M. Joseph Bussière, de Québec, a perdu cinq vaches à lait et deux chèvres dans l'espace de quelques jours. C'est dit-on, une maladie inconnue jusqu'aujourd'hui qui a fait autant de ravages en aussi peu de temps.

Des pièces de fausse monnaie de dix cents et de vingt-cinq cents circulent à Toronto. La semaine dernière, une maison de commerce a reçu plusieurs piastres de cette monnaie.

Le Propagateur Catholique annonce la mort de Mgr. Henni, archevêque de Milwaukee, Wisconsin, arrivée vendredi dernier, le 7 courant, à l'âge de 77 ans.

On assure, dans les cercles politiques, que l'hon. M. Mercier aurait exprimé à plusieurs de ses amis l'intention de se retirer de la vie publique, à l'expiration de son mandat.

En vertu d'une proclamation publiée dans la Gazette du Canada, le 20 octobre prochain sera un jour d'actions de grâces pour remercier la Providence de la moisson abondante que nous avons eue cette année.

Monseigneur l'Evêque de St. Hyacinthe a conféré la Prêtrise à M. L. V. Thibaudier le 11 courant dans l'Eglise de l'Hôtel Dieu, et dimanche, dans la Chapelle du Séminaire, Sa Grandeur conférerait le même Ordre à M. J. A. Balthazard, et le Diaconat à M. M. Cordeau.

Il y a en ce moment dans le port de Montréal deux navires autrichiens qui déchargent une cargaison de sel venant de Sardaigne. Ce sel produit par l'évaporation au soleil de l'eau de mer, est très estimé pour la salaison et il est très demandé à Chicago et à Cincinnati. On en a emporté en tout cette saison environ 20,000 tonnes.

La compagnie de téléphone de Québec et Lévis sera organisée sous peu. Une partie du capital a déjà été souscrit et

avant longtemps la compagnie aura à sa disposition les fonds dont elle a besoin.

Elle se propose d'établir des communications au moyen du téléphone entre Montréal, Trois-Rivières et Québec, ce qui sera d'un grand avantage pour les gens d'affaires.

Naisances.

A St. Wenceslas, le 24 courant, la dame de E. U. Chapdelaine Ecr. N. P. une fille.

Décès

Aux Etats-Unis, le 16 du courant, Dame Odilon Béliveau, veuve de feu Herménégilde Bécotte, ci devant de St. Norbert.

Sa sépulture a eu lieu à St. Norbert dimanche matin et son service mardi.



Cour du Banc de la Reine

UNE SESSION DE LA COUR DU BANC DE LA REINE ayant juridiction criminelle pour le district d'Arthabaska sera tenue au Palais de Justice au village

D'ARTHABASKAVILLE

mardi le dix-neuvième jour d'OCTOBRE prochain, à dix heures de l'avant-midi. En conséquence, je donne avis par les présentes à toutes personnes désirant agir contre les prisonniers actuellement détenus dans la prison commune de ce district, ou en ce moment relâchés sous caution, d'être là et alors présentes pour procéder contre eux, en tant qu'il sera juste. Je donne avis pareillement aux juges de paix, coroner et greffier de la Paix dans et pour le district de comparaitre personnellement avec leurs rôles, actes d'accusation, ou autres documents pour faire ce qu'il leur apparaîtra de faire en leurs capacités respectives.

AUGUSTE QUESNEL,

Bureau du Shérif, }
23 Septembre 1881. }

Assurance Mutuelle

DE
RICHMOND, DRUMMOND
& YAMASKA.
Cont e le Feu.

Assemblée annuelle.

L'Assemblée annuelle des actionnaires de l'Assurance Mutuelle contre le Feu de Richmond, Drummond & Yamaska, aura lieu au bureau de la Compagnie à Uxvorton P. Q., le 3ème jour d'Octobre prochain, à une heure de l'après-midi, conformément à l'acte de S. R. B. C., Chap. 68 et ses amendements.
Par ordre,
JOHN ALEXANDER, Sec.

Uxvorton, 15 Sept. 1881.—2 f.

A Vendre.

Un emplacement, avec maison et remise située dans le florissant village de Victoriaville (Arthabaska Station). On peut le voir en s'adressant à l'occupant actuel, M. D. L'Horty. Pour les conditions qui seront les plus faciles. S'adresser, par lettre ou personnellement, à J. A. CHAGNON, Avocat, Waterloo, P. Q.

OUVERTURE DES CLASSES.

AUX MAISONS D'EDUCATION ET A MM. LES COMMISSAIRES D'ECOLES.

On voudra bien se rappeler que notre librairie offre l'Assortiment le plus complet de Livres classiques et de fournitures pour les écoles et que nos prix sont des plus réduits. Nous vous engageons à bien vouloir nous faire parvenir vos commandes aussitôt qu'il sera possible, afin de ne pas éprouver de retard à l'ouverture des classes.
Catalogues, listes de prix, échantillons de papier, etc., envoyés sur demande.

J. B. ROLLAND & Fils.

Libraires éditeurs de la nouvelle série de livres de lecture de Montpetit.

Rue Saint Vincent, No. 12 et 14.

CANADA
Province de Québec
District d'Arthabaska
DANS LA COUR SUPERIEURE,
No. 84

Le seizième jour de Septembre mil huit cent quatre-vingt-un.
LOUIS OVIDE PEPIN Buyer marchand, du village d'Arthabaskaville,

Demandeur,

vs.
HENRI LIRETTE, ci-devant boucher du même lieu et maintenant des Etats-Unis d'Amérique.

Défendeur.

Sur motion du demandeur à moi présentée ce jour en tant qu'il appert par le retour de Godfrey Beaudette, un des huissiers jurés dans et pour le district d'Arthabaska de la Cour Supérieure pour la province de Québec, au bref de sommation émané en cette cause que le dit défendeur ne peut être trouvé dans le district d'Arthabaska, et a laissé son domicile dans la Province de Québec et qu'il possède des biens immobiliers dans la dite province de Québec ; Il est par le présent ordonné que le dit défendeur soit par un avis à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier-nouvelles publié en cette langue dans le village d'Arthabaskaville et appelé The Alpha et deux fois en langue française dans le papier-nouvelles publié en cette langue dans le dit village d'Arthabaskaville et appelé l'Union des Cantons de l'Est, notifiés de comparaitre et de répondre à l'action en cette cause dans le délai de deux mois à compter de la dernière insertion du dit avis, et que sur son refus ou négligence de comparaitre et de répondre à cette action dans le dit délai, il soit permis au dit demandeur de procéder à la preuve et jugement en cette cause comme dans une cause par défaut.

Chs. C. BERNIER

Dep. P. C. S

OL. BEAUCHESNE, Avt. du demur.

DEFENSE D'AVANCER.

Je donne avis par le présent à toute personne faisant crédit à ma femme ou à tout autre en mon nom sans un ordre de ma main, que je n'en serai pas responsable.

WILLIAM FECTEAU.

Somers 2 Sept. 1881.

Pas de blague,

Si vous voulez être bien chaussés, allez chez C. COURTOIS, il vous trouvera des chaussures au lignon ou à la cheville à des prix extrêmement bas.
Tout ouvrage est garanti et fait à la main. Le soussigné a en mains des chaussures qui pourraient être exhibées avec avantage à l'Exposition de Montréal.
Toujours en mains un assortiment de chaussures de toutes sortes.
Il se chargera de faire des bottes sauvages à la paire ou à la douzaine.
Venez tous en masse faire une visite au cordonneur populaire,
C. COURTOIS,
N. B.—Une bonne apprentieuse de chaussures trouverait de l'emploi ici.

On reconnaît universellement

que les Pilules Cathartiques d'Ayer sont le meilleur de tous les purgatifs employés dans les familles. Elles sont le résultat de longues et laborieuses recherches couronnées de succès, et l'usage fréquent qu'en font les Médecins dans leur pratique, ainsi que toutes les nations civilisées, prouve qu'elles sont les meilleures et les plus actives de toutes les Pilules purgatives que la science ait inventées. Etant purement composées de végétaux, elles ne peuvent produire aucun mal. Sous le rapport de leur mérite intrinsèque et de leur puissance curative, mille autres Pilules ne peuvent leur être comparées, et toute personne qui en connaît les propriétés, les emploiera selon qu'il sera nécessaire. Elles maintiennent le corps en parfait état et assurent le fonctionnement régulier du mécanisme humain.

Douces et efficaces, les Pilules Cathartiques d'Ayer sont spécialement adaptées aux besoins de l'appareil digestif dont elles préviennent et guérissent les dérangements, et elles sont administrées en temps utile. Ces Pilules sont le meilleur et le plus sûr remède pour les enfants et les personnes d'une constitution délicate, avec lesquels il est nécessaire d'employer un purgatif modéré bien qu'énergique.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass., U. S. A. Chimistes pratiques et analytiques. En vente chez tous les Pharmaciens.

HOTEL ST. JAMES,

(Ci devant Hôtel Farmer)

ATROIS RIVIERES

La société récemment formée et connue sous le nom de

Jos Riendeau & Cie.

a l'honneur d'informer le public voyageur que la splendide hôtel dont la popularité ne cesse d'augmenter de jour en jour et qui est désigné sous le nom de

St. James Hotel

vient de subir toutes les améliorations modernes ; ce qui lui permet maintenant de faire la concurrence aux meilleures maisons de Montréal et Québec.

M. JOS. RIENDEAU, (autrefois de l'Hôtel du Canada, à Montréal où il a laissé de si agréables souvenirs à tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître) ose espérer que par sa bonne administration du splendide Hôtel St. James, il saura mériter une large part du patronage public.

L'HOTEL ST. JAMES qui est spacieux et élégamment meublé se trouve situé en face du fleuve St. Laurent, quelques pas du débarcadère des vaisseaux de la compagnie du Richelieu et à peu de distance de la gare du chemin de fer du Nord, où des voitures se tiennent à l'arrivée de chaque convoi pour le transport des voyageurs.

N. B.—Un bureau du "Montreal Telegraph Company" est ouvert dans l'établissement.
JOS. RIENDEAU & Cie.,
Propriétaires.

11 Juin 1881.

LOUIS RAINVILLE

NOTAIRE.

ARTHABASKAVILLE.—Bureau, rue de l'église, bâtie en briques à deux étages, près des quatre chemins.
Reçoit toutes demandes pour emprunts d'argent. Informations gratuites. Il assure contre le feu pour

LA ROYALE ANGLAISE

ET
LA MUTUELLE DE SHERBROOKE,
Vend des Billets de Chemin de Fer pour la ligne populaire

PASSUMPSIC

ET LA
COMPAGNIE DU GRAND-TRONC.

E. J. HEMMING D. C. L.

AVOCAT.

Bureau chez M. Maréchal N. P.
DRUMMONDVILLE.
La Société entre M. Hemming et M. Richard a été dissoute.

ASSURANCE FINANCIERE

SOCIÉTÉ MUTUELLE DE RECONSTITUTION DE CAPITAL, 3 Rue Louis-le-Grand, Paris.

CAPITAUX ASSURÉS : 300 MILLIONS DE FRANCS.—RESERVE : 9,166,300 FRANCS

SUCCURSALE A MONTREAL : 17 Rue St. Jacques,

Forrest, Patenade & Cie, agents-generaux pour le Canada.

L'Assurance Financière est une institution, créée en 1875, qui a pour but la reconstitution d'un capital déterminé à une échéance fixe, avec chance de remboursement anticipés.

SERVICE DES BONS D'ESCOMPTE.

10. Les BONS D'ESCOMPTE de l'Assurance Financière sont de 10 CENTS, 20 CENTS et D'UN DOLLAR.
20. L'Assurance Financière fait des arrangements avec les négociants, marchands, etc., et leur vend des BONS D'ESCOMPTE à raison de 5 pour cent de leur valeur nominale.
30. Les marchands qui ont des BONS D'ESCOMPTE les livrent GRATUITEMENT à ceux qui font des achats chez eux ; c'est-à-dire qu'une personne achetant pour \$10 de marchandises pourra recevoir, de son fournisseur, sans autre déboursé, le même montant en BONS.
40. Quand l'acheteur a, en sa possession, pour 20 dollars de ces BONS, il peut réclamer gratuitement au bureau de l'Assurance Financière, une POLICE de cette Assurance pour le même montant ; et autant de POLICES qu'il a de fois 20 dollars en BONS D'ESCOMPTE.
50. Ces POLICES sont numérotées et remboursables en entier à une époque déterminée et par anticipation au moyen de tirage qui se font plusieurs fois par an.
60. Le marchand qui achète des BONS, pour donner à sa clientèle, reçoit aussi, quand il a acheté pour 20 Dollars, une POLICE du même montant.
70. Les PRIMES payées pour les POLICES de l'Assurance Financière sont toujours escomptées avec intérêt de 4 0/0, contre échange des dites POLICES, quand le détenteur le désire.
80. Toutes les POLICES de l'Assurance Financière sont garanties par des TITRE DE RENTE FRANÇAISES, et seront indubitablement remboursées dans un laps de temps déterminé.

Comme on le voit l'Assurance Financière offre des avantages immenses à tous les marchands, négociants, etc., qui donnent des BONS D'ESCOMPTE en remboursement des dépenses, puisque ces BONS seront d'un grand attrait pour la clientèle et qu'en définitive ils ne coûtent presque rien.

D'un autre côté tous les acheteurs en général doivent exiger de leurs fournisseurs des BONS D'ESCOMPTE qui leur sont donnés GRATUITEMENT et qui leur assurent le remboursement certain dans une époque plus ou moins éloignée de toutes dépenses.
Des Manuels, Prospectus etc., sont adressés FRANCO à tous ceux qui en font la demande aux bureaux de l'Assurance Financière, 17 Rue St. Jacques, Montréal.

Pour toutes les informations nécessaires, s'adresser aussi à FORREST PATENAUDE & Cie, Agents Généraux.

tête est enfoncée dans le cou à la manière des tortues. La créature a une langue fourchée comme les serpents ordinaires et siffle comme ces reptiles. Ce phénomène est enfermé dans une cage avec son ami la poule, et cette dernière néglige souvent sa propre couvée pour le serpent et le coq serpent. On a été obligé de mettre ce dernier dans une autre cage, parcequ'il est très féroce. Il a déjà tué sept ou huit poulets. Les gens qui ont entendu parler de cet étrange animal viennent de toutes les parties du comté pour le voir et le jeune garçon espère faire une petite fortune en l'exhibant. — *Echo des Canadiens.*

LES COMMIS CANADIENS.

Un journal de Boston, le *Républicain*, fait l'éloge des commis-canadiens aux États-Unis. Il vante particulièrement leurs qualités mercantiles et sociales : "Le commis canadien se distingue tout d'abord par son urbanité, qualité fort remarquable, surtout auprès du beau sexe, juge suprême et infallible en matière de politesse. Les dames américaines, qui en ont fait l'expérience, savent parfaitement qu'elles ne peuvent être servies avec plus d'attention délicate et d'empressement poli que par le canadien-français; aussi lui donnent elles presque toujours la préférence sur les camarades d'autres nationalités, dont les manières et l'abord laissent souvent à désirer.

"Pour ce qui est de la probité, de la fidélité et de la docilité à ses patrons, il a depuis longtemps fait ses preuves.

"Il n'est donc pas étonnant que les commis canadiens soient recherchés non seulement au Canada, même par les Anglais, mais aussi aux États-Unis par les marchands de toute nationalité. C'est dire qu'ils sont en train de faire une belle position dans ce pays."

La récolte des vins.

On trouve dans l'*Economiste français* et dans le *Journal de l'Agriculture* les renseignements suivants sur les vignobles français : "Les dernières pluies ont été mal reçues dans le Centre et dans l'Est; mais il en a été tout autrement dans le Midi. La pluie a donné à la pellicule du raisin cette souplesse qui ne peut se produire qu'à la suite d'un renflement du grain déterminé par un regain de sève. En Champagne, la récolte est exceptionnelle comme quantité et la qualité est excellente. Dans la haute Bourgogne, le peu de quantité des grands vins semblait devoir être racheté par la qualité; un ouragan ré est par là avoir, sur une vaste étendue, changé cette situation.

Le Midi ne fera guère qu'une demi-récolte, à cause d'une trop longue sécheresse. La Touraine et le Saumurois auront la qualité et la quantité, pourvu qu'il leur vienne encore du soleil. En ce qui concerne les régions des Charentes, les bas pays auront la quantité là où le phylloxera, la gelée et la coulure ont laissé quelque chose. Dans la vallée de la Garonne et de la Gironde, on compte faire d'excellent vin dans les contrées que les divers fleuves qu'on vient de nommer ont respectées.

Quant au total général de la récolte, il pourrait bien approcher de 36 millions d'hectolitres si la température restait favorable. Ce ne serait point une grande année, puisque la moyenne de la France est de 52 millions; mais la qualité est un avantage qu'on ne rencontre pas souvent.

LIBRAIRIE

J. B. ROLLAND & FILS,
Rue St. Vincent Nos. 12 et 14.
MONTREAL.

Petit Recueil de Conseils : et de prière à l'usage des enfants de la première communion, 1 vol. in 18 broché, 5 cents. Montréal : J. B. Rolland & fils Libraires Éditeurs, 12 et 14 St. Vincent.

Le *Petit recueil de Conseils et de prières* s'adresse directement aux enfants qui, chaque année, soit dans les paroisses, soit dans les pensionnats, sont admis à faire leur première Communion. Mais pour arriver jusqu'à eux, il se recommande d'une manière toute spéciale à la pieuse sollicitude de MM. les Curés, des mères chrétiennes, des catéchistes zélés, et de toutes les personnes qui dirigent la jeunesse.

LE LOUP BLANC, par Paul Féval in 12, 60 cts.

Un des plus beaux ouvrages de Paul Féval, qui a publié une vingtaine de volumes tous aussi attrayants les uns que les autres.

A TRAVERS L'AUSTRALIE par L. BOUSSENARD in 80, 50 cts.

Mr. Bousсенard qui est un fier chasseur et un voyageur de profession, quitte Paris s'en va en Australie dans le but de se livrer tout entier à la chasse. Arrivé en ce pays, il se joint à une caravane, parmi les personnages de son roman se trouve un Canadien qui joue un grand rôle.

Tous ces volumes sont franco par la Poste.

ANTOINETTE DE MIRECOURT

Mariage secret et chagrins cachés

Roman Canadien

PAR MADAME LÉPROHON

Traduit de l'Anglais.

Un beau volume in-12, 50 cts.

La traduction d'*Antoinette de Mirecourt* fut publiée pour la première fois il y a près de seize ans. Son tirage quoique considérable, fut bientôt épuisé, et quelques mois après il n'en restait plus un seul exemplaire.

Ce succès, assez rare dans les annales de la librairie canadienne, nous a engagés à publier une seconde édition d'un roman essentiellement canadien par la forme et par le fond et qui renferme une grande leçon de morale.

L'accueil si sympathique et si empressé qu'il lui a fait dans le temps nous est un garant que le public saura reconnaître les sacrifices que nous nous sommes imposés en entreprenant cette nouvelle publication.

Z. LAPIERRE

Fabricant de Chaussures

---306---

Rue St. Paul, Montreal.

AIMÉ DION

MARCHAND TAILLEUR.

A un bon assortiment de tweeds qu'il vendra aux prix les plus bas, soit qu'il con-

tionne lui-même les habits ou non.

Il a adopté le système du comptant :

PAS DE CREDIT

Il tient en outre variété de chapeaux, faux-cols, coton-jaune, indiennes, et tweeds pour vêtements d'enfant à bien bon marché. Aussi cravates, gants, chemises toute faite, blanches et en couleur, une variété.

MAGASIN EN FACE DU COLLEGE

Une visite est respectueusement sollicitée

Grands bénéfices

A visiter le magasin de

PAUL TOURIGNY,

A Victoriaville.

On y trouvera un assortiment général des mieux choisis en fait de groceries, liquores, provisions, marchandises sèches nouveautés, faïence, chaussures, chapeaux, &c. &c.

Le tout à des prix fixés de manière à défier toute compétition.

Un autre avantage, pour les cultivateurs surtout, c'est qu'on y prendra leurs produits en échange au plus haut prix du marché.

Aussi en vente, grains de semence de toutes sortes.

Agence pour les grands bateaux à cheval—les plus célèbres aujourd'hui.

Le dernier pèlerinage.—La pluie torrentielle qui est tombée lors du départ des pèlerins le 22 du courant, a forcé la plupart des personnes faisant partie de ce pèlerinage, à aller se mettre à l'épreuve de l'eau en achetant des chaussures si renommées au magasin populaire de M. A. Plamondon Jar.

Nouvel établissement DE RELIURE P. V. AYOTTE,

PHOTOGRAPHIE
163 RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIERES

Mr. AYOTTE informe le public de la ville et des campagnes environnantes qu'il vient d'ouvrir un atelier de reliure, et qu'il est prêt à recevoir toutes commandes pour reliure commune ou de luxe.

A 25 pour Cent meilleur marché qu'à Québec et Montreal.

Une remise libérale sera accordée à ceux qui auraient des séries d'ouvrages à faire relier.

Un ouvrier habile et expérimenté est attaché à l'établissement.

N. B.—Un bureau d'échantillons a été ouvert au bureau de "l'Union," à Arthabaskaville, où les Messieurs des Cantons de l'Est pourront s'adresser pour leurs reliures.

HOTEL ALBION

En face du Palais de Justice,
ARTHABASKAVILLE, P. Q.

A. B. DESROCHERS, PROPRIETAIRE

LE MEILLEUR ASSORTIMENT

OFFERT AU MEILLEUR MARCHÉ

ALBION HOTEL.

A. DAVELUY & Cie.

A. DAVELUY, ECR. J. E. BÉLIVEAU, ECR.

ST. LEONARD

Marchandises sèches,

Groceries, Feronneries,

Provisions,

Chaussures, Vaisselle,

ET TOUT CE QUI CONSTITUE UN MAGASIN GÉNÉRAL.

On fait une spécialité pour la vente en gros et en détail de Lard, Grains et Farine.

Nous prendrons aux prix courants tous les grains et produits en échange d'effets de magasin.

On sollicite respectueusement une visite du public.

CREDIT FRANCAIS

Franco-Canadien.

T. Côté, Notaire

ARTHABASKAVILLE.

Se chargera, à des taux modérés,

d'effectuer les emprunts

à cette société.

Il pourra être consulté tous les jours à son bureau, où il se fera un plaisir de donner toutes les informations possibles à ceux qui se présenteront.

TERRE A VENDRE.

La succession F. Marcotte offre en vente une belle propriété de 130 arpents, presque complètement en état de culture, et située à environ 11 milles de l'Eglise et de la station de Warwick.

Le sol est parfaitement adapté à la culture de la betterave. On y trouve les meilleurs facilités pour l'eau qui est de première qualité. Les bâtiments sont neufs comprenant de spacieuses et magnifiques granges &c.

S'adresser sur les lieux à Damase Vézina ou à Warwick village à E. H. Laliberté Ecr. N. P.

Ecotee de pruche.

Le soussigné recevra l'écotee de pruche, au plus haut prix du marché, aux villages d'Arthabaska Station et de Stanfoll, ainsi que sur le parcours de la ligne du Grand Tronc des Trois-Rivières.

ACHILLE GAGNON.

LS. CARON,
OUVRIER ENTREPRENEUR
NICOLET.

Ouvrage dans sa branche, tel que construction d'églises, édifices publics, résidences privées, et menuiseries généralement, exécutés ponctuellement et de manière à donner satisfaction.

Agent pour les célèbres baguettes en caoutchouc à l'usage des portes et fenêtres.

13 Nov 1879

L. Lavergne

NOTAIRE

CESSIONNAIRE DU GREFFE DE

FEU F. X. PRATTE N. P.

Stanfoll, P. Q.

Hotel Boisclair

Arthabaska

EN FACE DE LA GARE,

(Ancien hôtel Bouchard.)

Remis sur un pied de première

classe; ne laisse rien à désirer. Salle pour commis voyageurs, repas à toute

heure, chevaux et voitures constamment à la disposition du public. Confort et bon marché.

GRANDE PROPRIÉTÉ

A vendre

PRÈS DE LA STATION DE SOMERSET

La magnifique propriété située à la station de Somerset autrefois occupée par Geo. Johnson Ecr., contenant environ cent acres de

terre avec maison, grange, et deux hangars, pour les conditions, s'adresser à MM. A. Prevost & Cie, Montréal, ou sur les lieux à J. C. Beaudette Ecr.

avril 1881—3 m.

RICHMOND, DRUMMOND

ET

YAMASKA

COMPAGNIE D'ASSURANCE MU

TUELLE CONTRE LE FEU.

BUREAU A ULVERTON, P. Q.

ÉTABLIE EN 1879.

Les pertes sont payées promptement.

On n'assure pas dans les villes et cités.

F. PREFONTAINE,

Président.

JAS. ALEXANDER,

Sect. Trésorier.

QUEBEC, BOSTON

ET

NEW-YORK.

TRAJET ABRÉGÉ PAR LE

Chemin de Fer

DES RIVIÈRES

CONNECTICUT ET PASSUMPSIC

ET DE LA

VALLEE DE MASSAWIPPI

SE RALLIANT AU GRAND TRONC,

A SHELBROOKE, P. Q.

Le Trajet à New-York et aux autres points du

Sud, abrégé de 70 milles.

Le Trajet à Boston et à tous les autres points

de l'Est, abrégé de 20 milles.

La plus courte et la plus charmante route à

NEWPORT, Vt., St. JOHNSBURY, Vt.

PLYMOUTH, N. H. CONCORD, N. H.

NASHUA, N. H. MANCHESTER, N. H.

BELLOWS FALLS, Vt. LOWELL, Mass.

CHAMBURG, Mass. WORCESTER, Mass.

SPRINGFIELD, Mass. HARTFORD, Conn.

PROVIDENCE, R. I. FALL RIVER.

BOSTON, NEW-YORK.

PHILADELPHIA, BALTIMORE.

WASHINGTON.

Et tous les principaux points des Etats de

l'Est, du Sud-Est et du Sud.

HOTEL

Jacques-Cartier,

446 et 448 Rue Sussex

OTTAWA.

PAR A. CHAMPAGNE.

Les personnes visitant la capitale feront

bien de s'installer à cet hôtel recomman-

dable sous tous les rapports.

Prix modérés avec le confort des

grands hôtels.

4 Nov. 1879.

La "Gazette"

Hebdomadaire, est d'une piastre par

année. Conditions spéciales pour les

clubs. S'adresser à

RICHARD WHITE,

Directeur gérant,

Montréal.

J. PICHER
NOTAIRE
ET
Maitre de Poste.

ST. LEONARD P. Q.

AGENT DE LA COMPAGNIE

D'ASSURANCE MUTUELLE

des comtés de

Montmagny, Bellechasse & l'Islet

CONTRE LE FEU.

J. PICHER tient son bureau au vil-

lage de St. Léonard et est le seul agent

de la dite Compagnie pour le Comté de

Nicolet.

1m.—21

COLLEGE COMMERCIAL

DE

St. Ferdinand d'Halifax.

PRIX :

60 centes pour la classe;

\$1.50 pour surveillance et logement pour ceux

de la municipalité;

\$2.00 pour ceux qui n'en sont pas;

La classe devra être payée à Mr. le Curé

la surveillance aux Frères.

FRERE THEOPHILUS.

1 m.

NOUVELLE

Maison de Commerce.

LETELLIER & DUBORD,

Epiciers.

Ont l'honneur d'informer le public

qu'ils viennent d'ouvrir un MAGASIN

D'ÉPICERIES EN GROS ET EN

DETAIL

Au No. 56, rue St. Paul,

Basse-ville, Quebec.

Cet établissement sera toujours abon-

damment pourvu d'Épiceries de premier

choix.

Avantages tout particulier accordés aux

marchands-détaillants de la ville et de la

campagne.

J. B. E. LETELLIER

C. EUG. DUBORD.

Québec, 20 avril 1881—1m.

HOTEL

DE

Tempérance,

PORTE VOISINE DU BUREAU DE LA

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION,

ARTHABASKAVILLE, P. Q.

CALIXTE LEBLANC, propriétaire.

Le public voyageur trouvera à cet hôtel

tout le confort désirable. La table, les cham-

bres et le service ne laissent rien à désirer.

Une visite est respectueusement sollicitée.

CHEZ

D. O. BOURBEAU,

MARCHAND,

ARTHABASKA STATION.

MACHINES A COUDRE

DE

OSBORNE

25 P. 100 DE RÉDUCTION.

NOUVEAU DRAP NOIR

" " Stokinet

" " Casimir

" " Tweed Canadien

" " Ecossois

Les patrons les plus choisis.

Les RATINES et DRAP pour

pardessus ont été marqués à neuf

au dessous du prix coûtant.

Grand assortiment d'étoffes à

robe et pour manteaux.

FLEUR,

RD.

POISSON,

Assortiment considérable.

Papier à lambris

HUILE, PEINTURES, DE TOUTES

SORTES ET VERNIS.

Au plus bas prix